

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3950

19 décembre 2014

SOMMAIRE

Advanced OEM Solutions S.A.	189554	Château Prado S.à.r.l.	189561
Agence Immobilière Weckbecker S.A. ..	189558	Danubia Holding Sàrl	189562
Agripro S.A.	189563	Daura S.A.	189561
Air Berlin 1. LeaseLux S.à r.l.	189554	Daura S.A.	189561
Air Berlin 5. LeaseLux S.à r.l.	189555	Daura S.A.	189559
Air Berlin 8. LeaseLux S.à r.l.	189555	D.D.P. Company S.A.	189562
Alliancebernstein Allocations	189557	DE Investment Group S.à r.l.	189560
Arepo BH. S.à r.l.	189558	DGH Hof S.à r.l.	189563
ARHS Consulting S.A.	189559	DH M Alpha Lux S.A.	189597
Armstripe S.à r.l.	189555	Done S.à r.l.	189591
Art & Revs	189556	Energy CCAL S.A.	189562
Balta Luxembourg S.à r.l.	189556	Glatfelter Luxembourg Sàrl	189600
Briarius S.à r.l.	189560	Gravity Sport Management S.A.	189555
Bright Sky S.A.	189556	Immo-Bechel S.à r.l.	189588
Btc Uno S.à r.l.	189560	Inter-Façade S.A.	189595
Captiva 2 Italie S.à r.l.	189600	international quiding S.à r.l.	189554
Captiva 2 Johannes S.à r.l.	189558	KNEIP ingénieurs-conseils, S.à r.l.	189593
Captiva Capital II S.à r.l.	189563	Knight Lux 3 S.à r.l.	189581
Cavalia International Sàrl	189561	Kurt Constructions S.A.	189581
CDCH S.A.	189557	PH International Holdings II S.à r.l.	189581
CDG Luxembourg S.A.	189559	Takata S.à r.l.	189564
CED Group S.à r.l.	189557	The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l.	189597
Center Land S.A.	189562		

Air Berlin 1. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.484.

Die Alleingeschafterin Air Berlin Technik Limited, eine Limited Liability Company nach englischem Recht, registriert im Companies House for England and Wales unter der Nummer 6064145, mit Gesellschaftssitz in The Hour House, 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Großbritannien, hat mit Wirkung zum 11. November 2014 ihren Namen in Air Berlin Holding Limited geändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193034/13.

(140215660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Advanced OEM Solutions S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 168.058.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 novembre 2014

Acceptation de la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014193032/16.

(140216323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

international quiding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Dierkirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.851.

Constatation de cession de parts sociales

Suite aux conventions de cession de parts sociales sous seing privé, signées par les cédants et le cessionnaire en date du 3 décembre 2014 et acceptées par les gérants au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «international quiding S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

AUHOLD S.à r.l., avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 179 268	30.000
RIHOLD S.à r.l., avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 179 269	66.000
Alkimia Advisors Ltd., avec siège social à Dixcart House, Fort Charles, Charlestown, Nevis, St. Kitts and Nevis et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 42062	1.000
Monsieur Antonio GARCIA BRITES, né le 29/05/1967 à Lugo (ESP) et demeurant à Carrer de la Constitucio, Edif. Salita Parc S/N, 2n la, AD700 Escaldes, Andorra.	3.000
Total: cent parts sociales	100.000

Diekirch, le 3 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Les associés

Oncke Kipperman / Frank B.C.M. Nabuurs

Director / Director

Référence de publication: 2014193021/25.

(140215521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Air Berlin 5. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.895.

Die Alleingeschafterin Air Berlin Technik Limited, eine Limited Liability Company nach englischem Recht, registriert im Companies House for England and Wales unter der Nummer 6064145, mit Gesellschaftssitz in The Hour House, 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Großbritannien, hat mit Wirkung zum 11. November 2014 ihren Namen in Air Berlin Holding Limited geändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193038/13.

(140215656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Air Berlin 8. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.890.

Die Gesellschafterin Air Berlin Technik Limited, eine Limited Liability Company nach englischem Recht, registriert im Companies House for England and Wales unter der Nummer 6064145, mit Gesellschaftssitz in The Hour House, 32 High Street, Rickmansworth, Hertfordshire WD3 1ER, Großbritannien, hat mit Wirkung zum 11. November 2014 ihren Namen in Air Berlin Holding Limited geändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193041/13.

(140215653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Armstripe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.826.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 novembre 2014

1. Messieurs Wolfgang BARG et Michael WEISE ont été révoqués de leurs mandats de gérant.

2. Monsieur Marcel STEPHANY, gérant, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse à L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg), 23, cité Aline Mayrisch, a été reconduit comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Armstripe S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193118/16.

(140215599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Gravity Sport Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 137.503.

Par la présente, j'informe les tiers que, par courrier du 5 septembre 2014 adressé à la société Gravity Sport Management S.A., établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.137503 (la «Société»), j'ai confirmé ma démission en tant qu'administrateur de la Société avec une date effective au 27 janvier 2012.

Leudelange, le 2 décembre 2014.

Flavio Becca.

Référence de publication: 2014193421/12.

(140215156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.496.650,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 1^{er} décembre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2014 que:

- les associés ont accepté la démission de Monsieur Gérard Becquer de son mandat de gérant de classe A avec effet au 30 novembre 2014;

- Monsieur Fabian Sires, employé privé, ayant son adresse professionnel au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014193133/18.

(140215044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Bright Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.274.

—

Extrait sincère et conforme de la décision du conseil d'administration adoptée à Luxembourg le 28 novembre 2014

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique tenue le 28 novembre 2014 que:

- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), ayant son professionnel adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé comme administrateur déléguée et président du conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Bright Sky S.A

Représentée par Nicolas MEINGUET

Administrateur

Référence de publication: 2014193140/17.

(140215104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Art & Revs, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 148.577.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 Novembre 2014

La société Art & Revs S.A. ayant son siège social au 60, Rue des Bruyères à L-1274 Howald, inscrite au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.577, ici représentée Monsieur Florent Moulin, né le 6 Mars 1978 à Saint Chamond (France), domicilié professionnellement au 71B, Rue de Luxembourg à L-8140 Bridel, administrateur unique de la société Art & Revs S.A. (ci-après désignée par "La Société"), décide de prendre les résolutions suivantes:

1. Révocation de PKF Abax Audit comme commissaire aux comptes avec effet immédiat.

2. Nomination de la société Zimmer & Partners SA ayant son siège social au 50, Rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B151507 comme commissaire aux comptes à partir de l'exercice clôturant au 31.12.2010.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra an l'année 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014193122/19.

(140215845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

CED Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.238.350,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.278.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 7 novembre 2014

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193233/15.

(140215365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.036.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juin 2014

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle avec effet immédiat le mandat de la société Ernst & Young, ayant siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 47.771 en tant que Commissaire et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDCH S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014193231/16.

(140216266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Alliancebernstein Allocations, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.953.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 27 novembre 2014 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs en fonction, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Yves Prussen
- M. Louis Mangan
- M. Silvio Cruz
- M. Bertrand Reimmel

Ernst & Young a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

La reconduction est effective pour une durée d'un an et prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.*Pour AllianceBernstein Allocations*

Signature

Référence de publication: 2014193095/23.

(140216110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Arepo BH. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.443.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.175.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 27 novembre 2014:

Nomination de Monsieur Andrea Biasco, employé privé, né le 16 février 1980 à Bologne, Italie, résidant professionnellement à Cerva 28, 20122 Milan, Italie, en tant que gérant avec effet au 27 novembre 2014 et pour une période de temps illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme il suit:

- M. Frits Carlsen, gérant;
- M. Ian Kent, gérant;
- M. Ramzi Hijazi, gérant;
- M. Andrea Biasco, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193111/18.

(140215117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Captiva 2 Johannes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.237.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de la gérance de la Société en date du 1^{er} décembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 39, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg avec l'effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014193190/15.

(140216044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Agence Immobilière Weckbecker S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 93.484.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 novembre 2014

I. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Madame Véronique HOESDORFF, née le 27 décembre 1973 à Luxembourg, demeurant 37, Domaine Op Hals à L-3376 Leudelage, de Madame Alexandra HOESDORFF, née le 27 mars 1967 à Luxembourg, demeurant 7, Allée des Sorbiers à L-8152 Bridel et de Madame Lucie SCHUMACHER, née le 14 avril 1939 à Luxembourg, demeurant 7, Allée des Sorbiers à L-8152 Bridel, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 sur les comptes clos au 31.12.2019.

II. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur-délégué de Madame Véronique HOESDORFF arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 sur les comptes clos au 31.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014193085/21.

(140215301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Daura S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.514.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société DAURA S.A., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B71514.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014193283/12.

(140215828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

CDG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.342.

La société TRUSTSER S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145916, en sa qualité d'agent domiciliaire de la société CDG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128342, déclare par la présente la dénonciation du siège social de la société CDG LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193232/13.

(140216271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

ARHS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 129.727.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 28 novembre 2014

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Olivier VANDENBROECK de sa fonction d'Administrateur, de sa fonction de délégué à la gestion journalière ainsi que de sa fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société. Par conséquent, le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la Société en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jourdan SERDERIDIS, demeurant professionnellement au 2B, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg. Son mandat d'Administrateur viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

2^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de déléguer avec effet immédiat la gestion journalière de la Société à Madame Nathalie VANDERVELDE, demeurant au 31, Nives, B-6640 Vaux-sur-Sûre. Son mandat de délégué à la gestion journalière sera fonction de son mandat d'Administrateur de la Société et, tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci vaudra de plein droit le renouvellement ou la cessation de sa fonction de délégué à la gestion journalière.

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide également de nommer avec effet immédiat à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société, Madame Nathalie VANDERVELDE, demeurant au 31, Nives, B-6640 Vaux-sur-Sûre. Son mandat de Président du Conseil d'Administration sera fonction de son mandat d'Administrateur de la Société et, tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci vaudra de plein droit le renouvellement ou la cessation de sa fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Pour ARHS CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2014193112/29.

(140216174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.815.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 novembre 2014

1. Messieurs Wolfgang BARG et Michael WEISE ont été révoqués de leurs mandats de gérant.
2. Monsieur Marcel STEPHANY, gérant, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse à L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg), 23, cité Aline Mayrisch, a été reconduit comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Briarius S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193181/16.

(140215672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Btc Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 192.098.

—
Procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 11 novembre 2014

En date du 11 novembre 2014, l'associé unique a décidé ce qui suit:

1. Monsieur Roberto Ramón GONZÁLEZ DE BETOLAZA GARCÍA, né le 2 mars 1970 à Bilbao (Espagne) demeurant au 3-5 calle Agustina Zaragoza, E-08017 Barcelone (Espagne) a cédé ses 125 parts sociales de la La société BTC UNO S.à.R.L, société domiciliée à Luxembourg (Luxembourg), à la société BTC INVESTMENTS 2012 S.à.R.L., société domiciliée au 8A boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée au RCS sous le numéro B169827.

Luxembourg, le 11/11/2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014193183/17.

(140216061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

DE Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 74.341.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 97.015.

—
Conformément à l'assemblée générale de l'associé unique de la Société (l'«Assemblée») tenue extraordinairement le 3 décembre 2014, il est porté à la connaissance des tiers:

- La démission de Mr. Mario GOMEZ FERNANDEZ, gérant de catégorie A, avec effet à la date de l'Assemblée;
- la nomination de Mr. Frank THIELEN, gérant de catégorie A, né le 12 février 1974 à Ettelbruck (Luxembourg), avec adresse professionnelle à Constant Dereymaeckerlaan 35, 3080 Tervuren (Belgique), gérant de catégorie A, avec effet à la date de l'Assemblée.

Ainsi le nouveau conseil de gérance de la Société est le suivant:

- Mme Hilde VANDEWALLE, gérant de catégorie A;
- Mr. Frank THIELEN, gérant de catégorie A;
- Mr. Matthijs BOGERS, gérant de catégorie B;
- Mr. Julien FRANCOIS, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014193284/21.

(140215640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Daura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 71.514.

La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014193282/11.

(140215712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Daura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 71.514.

Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014193281/13.

(140215712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Château Prado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.550.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 2 décembre 2014

1. L'associée unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant.
2. L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193242/14.

(140215824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Cavalía International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.000,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 184.660.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société Cavalía International Sàrl en date du 2 décembre 2014, il résulte que:

- Madame Cynthia Dufour, née le 29 septembre 1983 à St-Jean-sur-Richelieu (Québec), Canada, résidant professionnellement au 5100 Hutchison, Suite 300, Montréal (Québec), H2V 4A9 Canada, a été nommée gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAVALIA INTERNATIONAL SARL

Référence de publication: 2014193194/16.

(140215701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Center Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.005.

Monsieur Eric LECLERC, Monsieur Christophe JASICA et Madame Vanessa TIMMERMANS ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, et Monsieur Pascal FABECK a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme CENTER LAND, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 101005, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014193238/11.

(140215928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

D.D.P. Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.306.

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale du 2 décembre 2014

A l'unanimité, les soussignés actionnaires de la société de droit luxembourgeois DDP COMPANY SA dont le siège social est au 131, rue de Hollerich, à L - 1741 Luxembourg décident par la présente:

- de rayer comme administrateur Madame MAQUET Fabienne, domiciliée à B -6700 Arlon, rue du Goldberg n° 53
- de nommer comme administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017 de Monsieur THOMAS Raphaël, domicilié à B - 6700 ARLON, rue du Goldberg n° 53

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2014.

THOMAS Dominique / THOMAS Raphaël / FELLER Denis.

Référence de publication: 2014193270/14.

(140215937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Danubia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 162.679.

Par les résolutions de l'associé unique prises le 2 décembre 2014, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Emmanuelle Brulé de sa fonction de gérant, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouveau gérant, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANUBIA HOLDING S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2014193271/15.

(140215532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Energy CCAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.608.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 15 octobre 2014, de nommer Monsieur Alberto MORANDINI, né le 09 février 1968 à Pétange, Luxembourg, en tant que Président du Directoire de la Société avec effet au 15 octobre 2014 pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 en remplacement de Monsieur Jean-Christophe KERDELHUE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193321/14.

(140216347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Agripro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Z.I. Bâtiment Barenburg.

R.C.S. Luxembourg B 96.912.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 28.11.2014.

1) L'intégralité du capital social est représentée.

2) L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer de nouveau le conseil d'administration pour six ans:

- Madame Sophie PONSARD, administrateur-délégué, demeurant à B-6940 DURBUY 2, Les Marchettes (Grandhan);

- Monsieur Quentin COLOIGNE, administrateur, demeurant à B-6940 DURBUY 2, Les Marchettes (Grandhan);

- Monsieur Lionel COLOIGNE, administrateur, demeurant à B- B-6940 DURBUY 2, Les Marchettes (Grandhan);

Leur mandats vont expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2019.

Sophie PONSARD

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014193086/16.

(140215703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Captiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.955,00.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 110.391.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de la gérance de la Société en date du 1^{er} décembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 39, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg avec l'effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014193224/15.

(140216042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

DGH Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.302.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2014 que M. Jeffrey Kirt a démissionné comme gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. Scott Kruse, né le 29 mai 1967, en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 1114 Avenue of Americas, étage 27, 10036 New York, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour la Société

DGH Hof S.à r.l.

Référence de publication: 2014193291/19.

(140215260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Takata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 192.420.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of October,

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) ACP PARTNERS LIMITED, a Company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and registered with the Bermuda trade and companies registry under number 31120;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) RIKA AS, a Company incorporated under the laws of Norway, having its registered office at Kalfarveien 57A, 5022 Bergen, Norway, and registered with the Bronnoysund trade and companies registry under organization number 958187270;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3) JUAN LUIS FISCHER BRAUN, an individual, a Chile citizen, born on 31/07/1963, in Chile, having his address at Piedra Rojas 1580 Casa A, Las Condes, Chile, and with passport number 7.003.321-6;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4) ULISES FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO, a Fund incorporated under the laws of Chile, having its registered office at Office 52, Vitacura 4380, Santiago, Chile and registered with the Chilean Internal Tax Revenue Services (SII) under number 76.101.624-5; acting through its general partner 7A S.A. a société anonyme de gestion, incorporated under the laws of Chile,

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

5) CONDESA FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO, a Fund incorporated under the laws of Chile, having its registered office at Office 52, Vitacura 4380, Santiago, Chile and registered with the Chilean Internal Tax Revenue Services (SII) under number 76.127.218-7; acting through its general partner 7A S.A. a société anonyme de gestion, incorporated under the laws of Chile,

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

6) NICE GROUP SPA, a Company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Pezza Alta 13, Cap 31046, frazione Rustigne, Italy and registered with the Italian trade and companies registry under number TV-199571;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

7) GIASONE S.R.L., a Company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Vicolo Bellani 1, Cap 20900, Monza (MB), Italy, and registered with the Monza E Brianza trade and companies registry under number MB-1829905;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

8) AGB TRUST, a Trust incorporated under the laws of Isle of Man, having its registered office at Maitland Services Ltd, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, IM2 4LB, Isle of Man; acting through its Trustee MAITLAND TRUSTEES (IOM) LTD

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

9) SPECTRUM FIND SICAV PLC - SPECTRUM ZURICH FUND, a Fund incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Level 5, The Mall Complex, The Mall, Floriana, FRN 1470, Malta and registered with the Malta Financial Services Authority under number SV 63;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

10) SETOMA BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GMBH, CYPRUS BRANCH, a Company incorporated under the laws of Austria (registered with the Austria trade and companies registry under number FN 3531981), having its registered

branch office at Amathountous avenue 15, Pyrgos, 4534 Limassol, Cyprus and registered with the Cypriot Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosia under number AE 2615;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

11) BRUCE HARDY MCLAIN, an individual, a British citizen, born on 30/09/1952, in San Francisco, having his address at 19 Clifton Gardens, Maida Vale, London, W9 1AL, United Kingdom and with passport number 488267909;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

12) CHRISTOPHER HOPKINSON, an individual, a British citizen, born on 02/03/1959, in Bury, having his address at Cotes Farm, Broadhead Road, Edgworth, Bolton, BL7 0JL, United Kingdom, and with passport number 107636858;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

13) NICHOLAS PETER HOPKINSON, an individual, a British citizen, born on 26/07/1960, in Bury, having his address at The Old Hall, High Street, Great Budworth, Northwich, CW9 6HF, United Kingdom, and with passport number 108398033;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

14) HIGH PLAINS INC (CAYMAN), a Company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at CIBC Financial Centre, 11 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, KY1-107, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands trade and companies registry under number 130390;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

15) YORK CREDIT OPPORTUNITIES INVESTMENTS MASTER FUND, L.P, a Cayman limited partnership herein represented by its general partner, York Credit Opportunities Domestic Holdings, LLC, a New York limited partnership having its registered office at 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

16) YORK CREDIT OPPORTUNITIES FUND, L.P., a Delaware limited partnership herein represented by its general partner, York Credit Opportunities Domestic Holdings, LLC, a New York limited partnership having its registered office at 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

17) THE STOLLER CHARITABLE TRUST, a Trust incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at PO Box 164, Middleton, Manchester, M24 1XA, United Kingdom and registered with the United Kingdom's Charity Commission under number 285415; acting through its Trustee KSL TRUSTEES LIMITED

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

18) RICHARD JONATHAN FRANCIS BRONKS, an individual, a British citizen, born on 26/11/1965, in Sheffield, having his address at Ashe House, Ashe, Basingstoke Hampshire, RG25 3AQ, United Kingdom and with passport number 099173933;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

19) THE WOODLAND TRUST, a Trust incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 13-14 Esplanade, St Helier, JE1 1BD, Jersey, Channel Islands; acting through its Trustee Mr. Michael BARTH,

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

20) SOLIBAY INVESTMENTS LIMITED, a Company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 9A Voulas, P.C. 6040, Larnaca, Cyprus and registered with the Registrar of Cyprus Companies under number H.E. 172255;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

21) VLADIMIR SMIRNOV, an individual, a Russian citizen, born on 26/05/1967, in Tashkent, Uzbekistan, having his address at bolshoe Sareevo village, Techno-Pro street, House 25, Odintsovsky district, Moscow region, Russia and with passport number 71 9326041;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.; and

22) NURLAN BIZAKOV, an individual, a Kazakhstan citizen, born on 23/02/1964, in Kazakhstan, having his address at 104 Ospanova Street, Tau - Samal District, Almaty, Kazakhstan and with passport number N06538421;

here represented by Ms Michèle Sensi, notary clerk, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Takata S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (*conseil de gérance*) (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (viii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting 1 (one) or several shareholder(s).

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at GBP 12,500 (Twelve thousand Five Hundred sterling pounds)], represented by:

6,500 (Six Thousand Five Hundred) class A shares in registered form, having a par value of GBP 1 (One sterling pounds)] each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Shares); and

6,000 (Six Thousand) class B shares in registered form, having a par value of GBP 1 (One sterling pounds) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Shares).

5.2. The share capital may be increased or decreased 1 (one) or several time(s) by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (viii) hereof.

5.3. Any share premium paid on a class of shares shall be attached to such class of shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder(s) of such shares.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be transferable among shareholders subject to the prior approval of the Board which shall not be unduly retained.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than 1 (one) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least 3/4 (three-quarters) of the share capital and shall be subject to the compliance by the transferee to applicable KYC / AML laws and regulations.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing 3/4 (three-quarters) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by 1 (one) or more manager(s) (gérant(s)) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute the Board.

The Board shall be constituted of at least one class A manager (Class A Manager) and one class B manager (Class B Manager).

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the managers and meetings of the Board.

8.1. Powers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to 1 (one) or more agent(s) by a resolution of the Board adopted in accordance with article 8.2(vi) below.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice (including by e-mail) of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may elect a chairman from among its members, and the Board may appoint a secretary from among its members.

(vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a global majority

of the votes of at least one Class A Manager and one Class B Manager present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman and the secretary of the meeting or, if no chairman and secretary have been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Written resolutions signed by all the managers (the Managers Written Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

(ii) The Company shall be bound towards third parties in all matters whose value does not exceed GBP 5,000 (five thousand sterling pounds) by the sole signature of one Class B Manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation of any commitment validly made by them in the name of the Company.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Written Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to 25 (twenty-five).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to 1 (one) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than 1/2 (one-half) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least 8 (eight) calendar days in advance of the date of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of written consultations shall be passed by shareholders owning more than 1/2 (one-half) of the share capital (including at least 1 (one) holder of Class A Shares and 1 (one) holder of Class B Shares). If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by written consultations by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, provided however that at least 1 (one) holder of Class A Shares and 1 (one) holder of Class B Shares are present or represented.

(vii) Where resolutions are to be adopted by way of written consultations, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed and a voting form, and shall return its voting form in the condition set forth by the Board.

(viii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders (including at least 1 (one) holder of Class A Shares and 1 (one) holder of Class B Shares) owning at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder. The provisions of this article 11 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

11.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within 6 (six) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Auditors.

13.1 The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, shall be supervised by an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

13.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to 10% (ten per cent) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within 2 (two) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding 3/4 (three-quarters) of the share capital. The shareholders shall appoint 1 (one) or several liquidator(s), who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in the following order:

First, to all Shareholders, on a pro rata basis, until they have received an amount equivalent to the subscription price they paid in relation to their shares (i.e. nominal and share premium);

Second, to the holder(s) of Class A Shares, on a pro rata basis, until they have received a return of 20% p.a. on the subscription price of the Class A Shares; and

Third, any remaining amount shall be paid to the holders of Class B Shares on a prorated basis.

VII. General provisions

Art. 16. Miscellaneous.

16.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication to the Managers in the case of Written Resolutions and to the shareholders in case of Shareholders Written Resolutions.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Resolutions, as the case may be, are affixed on 1 (one) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of an applicable laws and regulations, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Thereupon the above-named parties have declares to subscribe to shares of the Company as follows:

1) ACP PARTNERS LIMITED, pre-named and represented as stated above sub 1), subscribes to 6,500 Class A Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 6,500 (Six Thousand Five Hundred sterling pounds) which shall be allocated to the share capital account and;

2) RIKA AS, pre-named and represented as stated above sub 2), subscribes to 120 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 3,410 (Three Thousand Four and Ten sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 120 (One Hundred and Twenty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 3,290 (Three Thousand Two Hundred and Ninety sterling pounds) to the share premium account of the Company;

3) JUAN LUIS FISCHER BRAUN, pre-named and represented as stated above sub 3), subscribes to 40 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 1,137 (One Thousand One Hundred and Thirty Seven sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 40 (Forty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 1,097 (One Thousand and Ninety Seven sterling pounds) to the share premium account of the Company;

4) ULISES FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO, pre-named and represented as stated above sub 4), subscribes to 50 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 1,421 (One Thousand Four and Twenty One sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 50 (Fifty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 1,371 (One Thousand Three Hundred and Seventy One sterling pounds) to the share premium account of the Company;

5) CONDESA FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO, pre-named and represented as stated above sub 5), subscribes to 52 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 1,478 (One Thousand Four Hundred and Seventy Eight sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 52 (Fifty Two sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 1,426 (One Thousand Four Hundred and Twenty Six sterling pounds) to the share premium account of the Company;

6) NICE GROUP SPA, pre-named and represented as stated above sub 6), subscribes to 40 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 1,137 (One Thousand One Hundred and Thirty Seven sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 40 (Forty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 1,097 (One Thousand and Ninety Seven sterling pounds) to the share premium account of the Company;

7) GIASONE S.R.L., pre-named and represented as stated above sub 7), subscribes to 200 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 5,683 (Five Thousand Six Hundred and Eighty Three sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 200 (Two Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 5,483 (Five Thousand Four Hundred and Eighty Three sterling pounds) to the share premium account of the Company;

8) AGB TRUST, pre-named and represented as stated above sub 8), subscribes to 40 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 1,137 (One Thousand One Hundred and Thirty Seven sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 40 (Forty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 1,097 (One Thousand and Ninety Seven sterling pounds) to the share premium account of the Company;

9) SPECTRUM FUND SICAV PLC - SPECTRUM ZURICH FUND, pre-named and represented as stated above sub 9), subscribes to 440 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 12,503 (Twelve Thousand Five Hundred and Three sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 440 (Four Hundred and Forty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 12,063 (Twelve Thousand and Sixty Three sterling pounds) to the share premium account of the Company;

10) SETOMA BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GMBH, CYPRUS BRANCH, pre-named and represented as stated above sub 10), subscribes to 640 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 18,187 (Eighteen Thousand One Hundred and Eighty Seven sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 640 (Six Hundred and Forty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 17,547 (Seventeen Thousand Five hundred and Forty Seven sterling pounds) to the share premium account of the Company;

11) BRUCE HARDY MCLAIN, pre-named and represented as stated above sub 11), subscribes to 1,000 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 28,417 (Twenty Eight Thousand Four Hundred and Seventeen sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 1,000 (One Thousand sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 27,417 (Twenty Seven Thousand Four Hundred and Seventeen sterling pounds) to the share premium account of the Company;

12) CHRISTOPHER HOPKINSON, pre-named and represented as stated above sub 12), subscribes to 400 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 11,367 (Eleven Thousand Three Hundred and sixty Seven sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 400 (Four Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 10,967 (Ten Thousand Nine Hundred and Sixty Seven sterling pounds) to the share premium account of the Company;

13) NICHOLAS PETER HOPKINSON, pre-named and represented as stated above sub 13), subscribes to 400 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 11,367 (Eleven Thousand Three Hundred and sixty Seven sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 400 (Four Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 10,967 (Ten Thousand Nine Hundred and Sixty Seven sterling pounds) to the share premium account of the Company;

14) HIGH PLAINS INC (CAYMAN), pre-named and represented as stated above sub 14), subscribes to 400 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 11,367 (Eleven Thousand Three Hundred and sixty Seven sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 400 (Four Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 10,967 (Ten Thousand Nine Hundred and Sixty Seven sterling pounds) to the share premium account of the Company;

15) YORK CREDIT OPPORTUNITIES INVESTMENTS MASTER FUND, L.P., pre-named and represented as stated above sub 15), subscribes to 412 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 11,708 (Eleven Thousand Seven Hundred and Eight sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 412 (Four Hundred and Twelve sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 11,296 (Eleven Thousand Two Hundred and Ninety Six sterling pounds) to the share premium account of the Company;

16) YORK CREDIT OPPORTUNITIES FUND, L.P., pre-named and represented as stated above sub 16), subscribes to 388 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 11,026 (Eleven Thousand and Twenty Six sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 388 (Three Hundred and Eighty Eight sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 10,638 (Ten Thousand Six Hundred and thirty Eight sterling pounds) to the share premium account of the Company;

17) THE STOLLER CHARITABLE TRUST, pre-named and represented as stated above sub 17), subscribes to 258 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 7,332 (Seven Thousand Three Hundred and Thirty Two sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 258 (Two Hundred and Fifty Eight sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 7,074 (Seven Thousand and Seventy Four sterling pounds) to the share premium account of the Company;

18) RICHARD JONATHAN FRANCIS BRONKS, pre-named and represented as stated above sub 18), subscribes to 200 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 5,683 (Five Thousand Six Hundred and Eighty Three sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 200 (Two Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 5,483 (Five Thousand Four Hundred and Eighty Three sterling pounds) to the share premium account of the Company;

19) THE WOODLAND TRUST, pre-named and represented as stated above sub 19), subscribes to 120 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 3,410 (Three Thousand Four Hundred and Ten sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 120 (One Hundred and Twenty sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 3,290 (Three Thousand Two Hundred and Ninety] sterling pounds) to the share premium account of the Company;

20) SOLIBAY INVESTMENTS LIMITED, pre-named and represented as stated above sub 20), subscribes to 300 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 8,525 (Eight Thousand Five Hundred and Twenty Five sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 300 (Three Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 8,225 (Eight Thousand Two Hundred and Twenty Five sterling pounds) to the share premium account of the Company;

21) VLADIMIR SMIRNOV, pre-named and represented as stated above sub 21), subscribes to 200 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 5,683 (Five Thousand Six Hundred and Eighty Three sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 200 (Two Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 5,483 (Five Thousand Four Hundred and Eighty Three sterling pounds) to the share premium account of the Company;

22) NURLAN BIZAKOV, pre-named and represented as stated above sub 22), subscribes to 300 Class B Shares issued by the Company and paid them up fully by a contribution in cash of GBP 8,525 (Eight Thousand Five Hundred and Twenty Five sterling pounds) which shall be allocated for an amount of GBP 300 (Three Hundred sterling pounds) to the share capital account and for an amount of GBP 8,225 (Eight Thousand Two Hundred and Twenty Five sterling pounds) to the share premium account of the Company;

so that the amount of GBP 177,003 (One Hundred and Seventy Seven Thousand and three sterling pounds) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2.600,- Eur.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Ms Damela Goundan, born on 27/12/1980 in Mauritius, Director, with professional address at Rennards No. 19, Rennards Street, Beau Bassin, Mauritius;
- Ms Marilyn Logan, born on 02/01/1956 in Coventry, United Kingdom, Director, with professional address at 1st Floor, Liberation Wharf One, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS;

Class B Managers:

- Mr Keith McShea, born on 18/02/1972 in London, United Kingdom, employee, with professional address at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Renaud Labye, born on 11/09/1977 in Liège, Belgium, employee, with professional address at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The notary declares having verified the existence of the conditions required by the article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies for the establishment of a limited liability company and states explicitly that these conditions are met.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) ACP PARTNERS LIMITED une société constituée selon les lois des Bermudes ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés des Bermudes sous le numéro 31120;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) RIKA AS, une société constituée selon les lois de Norvège ayant son siège social à Kalfarveien 57A, 5022 Bergen, Norway, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Norvège sous le numéro 958187270;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3) JUAN LUIS FISCHER BRAUN, citoyen Chilien, né le 31/07/1963, au Chili, ayant son adresse à Piedra Rojas 1580 Casa A, Las Condes, Chile, et dont le numéro de passeport est 7.003.321-6;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4) ULISES FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO un fonds d'investissements constitué selon les lois du Chili ayant son siège social à Office 52, Vitacura 4380, Santiago, Chile, et inscrite auprès du Chilean Internal Tax Revenue Services (SII) sous le numéro 76.101.624-5; pour lequel agit 7A S.A., une société anonyme de gestion, régie selon les lois du Chili

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

5) CONDESA FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO, un fonds d'investissements soumis aux lois du Chili ayant son siège social à 52, Vitacura 4380, Santiago, Chile, et inscrite auprès Chilean Internal Tax Revenue Services (SII) sous le numéro 76.127.218-7; pour lequel agit 7A S.A., une société anonyme de gestion, régie selon les lois du Chili

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

6) NICE GROUP SPA, une société constituée selon les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Pezza Alta 13, cap 31046, frazione Rustigne, Italie et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Italie sous le numéro TV-199571;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7) GIASONE S.R.L., une société constituée selon les lois de l'Italie ayant son siège social à Vicolo Bellani 1, Cap 20900, Monza (MB), Italie, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Italie sous le numéro MB-1829905;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

8) AGB TRUST, un Trust constitué selon les lois de l'Île de Man, ayant son siège social à Maitland Services Ltd, Falcon Cliff, Palace Road, Douglas IM2 4LB, Isle of Man; pour lequel agit son Trustee MAITLAND TRUSTEES (IOM) Ltd

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

9) SPECTRUM FIND SICAV PLC - SPECTRUM ZURICH FUND, un fonds d'investissements constitué selon les lois de Malte, ayant son siège social à Level 5, The Mall Complex, The Mall, Floriana, FRN 1470, Malta, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Malte sous le numéro SV 63;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

10) SETOMA BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GMBH, CYPRUS BRANCH, une société constituée selon les lois de l'Australie ayant son siège social à Amathountous avenue 15, Pyrgos, 4534 Limassol, Cyprus, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Chypre sous le numéro FN 3531981;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

11) BRUCE HARDY MCLAIN, citoyen britannique, né le 30/09/1952, à San Francisco, ayant son adresse à 19 Clifton Gardens, Maida vale, London, W9 1AL, United Kingdom, et dont le numéro de passeport est 488267909;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

12) CHRISTOPHER HOPKINSON, citoyen britannique, né le 02/03/1959, à Bury, ayant son adresse à Cotes Farm, Broadhead Road, Edgworth, Bolton, BL7 0JL, United Kingdom, et dont le numéro de passeport est 107636858;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

13) NICHOLAS PETER HOPKINSON, citoyen britannique, né le 26/07/1960, à Bury, ayant son adresse à The Old Hall, High Street, Great Budworth, Northwich, CW9 6HF, United Kingdom, et dont le numéro de passeport est 108398033;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

14) HIGH PLAINS INC (CAYMAN), une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à CIBC Financial Centre, 11 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, KY1-107, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 130390;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

15) YORK CREDIT OPPORTUNITIES INVESTMENTS MASTER FUND, L.P, un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, représenté par son associé général York Credit Opportunities Domestic Holdings, LLC, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social à 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

16) YORK CREDIT OPPORTUNITIES FUND, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, représenté par son associé général, York Credit Opportunities Domestic Holdings, LLC, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social à 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

17) THE STOLLER CHARITABLE TRUST, un Trust constitué selon les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à PO Box 164, Middleton, Manchester, M24 1XA, United Kingdom, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 285415; pour lequel agit son Trustee KSL TRUSTEES LIMITED,

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

18) RICHARD JONATHAN FRANCIS BRONKS, une personne physique, un citoyen britannique, né le 26/11/1965, à Sheffield, ayant son adresse à Ashe House, Ashe, Basingstoke Hampshire, RG25 3AQ, United Kingdom, et dont le numéro de passeport est 099173933;

ici représenté par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

19) THE WOOLDLAND TRUST, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 13-14 Esplanade, St Helier, JE1 1BD, Jersey, Channel Islands; pour lequel agit son Trustee Monsieur Michael BARTH,

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

20) SOLIBAY INVESTMENTS LIMITED, une société constituée selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social à 9A Voulas, P.C. 6040, Larnaca, Cyprus, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Chypre sous le numéro H.E. 172255;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

21) VLADIMIR SMIRNOV, une personne physique, un citoyen russe, né le 26/05/1967, à Tashkent, Usbekistan, ayant son adresse à bolshe Sareevo village, Techno-Pro street, House 25, Odintsovsky district, Moscow region, Russia, et dont le numéro de passeport est 71 9326041;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

22) NURLAN BIZAKOV, une personne physique, un citoyen du Kazakhstan, né le 23/02/1964, au Kazakhstan, ayant son adresse à 104 Ospanova Street, Tau - Samal District, Almaty, Kazakhstan, et dont le numéro de passeport est N06538421;

ici représentée par Mme Michèle Sensi, clerc, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Takata S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant 1 (un) ou plusieurs associé(s).

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à GBP 12,500 (douze mille cinq cent livres sterling), représenté par:
6,500 (six mille cinq cent) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts A); et
6,000 (six mille) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts B).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à 1 (une) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

5.3. Toute prime d'émission payée sur les parts sociales d'une classe de parts sociales sera attachée à cette classe de parts sociales et exclusivement réservée au bénéficiaire du(es) détenteur(s) de ces parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît que 1 (un) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont cessibles entre associés, sous réserve de l'accord préalable du Conseil le quel ne doit pas être indûment retenu.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus de 1 (un) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les 3/4 (troisquarts) du capital social et doit être soumise au respect par le cessionnaire des lois et règlements KYC / LCB

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les 3/4 (trois-quarts) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par 1 (un) ou plusieurs gérant(s) nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

Le Conseil doit être composé d'au moins un gérant de classe A (Gérant A) et un gérant de classe B (Gérant B).

Les gérants peuvent ne pas être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs des gérants et réunion du Conseil.

8.1. Pouvoirs

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil prise conformément à l'article 8.2(vi) ci-dessous à 1 (un) ou plusieurs agent(s) pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite (y compris par courriel) de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil peut élire un président parmi ses membres, et le Conseil peut nommer un secrétaire parmi ses membres.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité globale des voix et par au moins 1 (un) Gérants A et 1 (un) Gérants B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de la réunion ou, si aucun président et secrétaire n'ont été nommés, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B.

(ii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour tous les actes dont la valeur n'excède pas GBP 5.000 (cinq mille livres sterling) par la seule signature d'un Gérant B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Ecrites des Associés) si le nombre d'associés est inférieur ou égal à 25 (vingt-cinq).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à 1 (un) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la 1/2 (moitié) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des Assemblées Générales.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par consultation écrites des associés sont adoptées par les associés détenant plus de la 1/2 (moitié) du capital social (incluant au moins 1 (un) détenteur de Parts A et 1 (un) détenteur de Parts B). Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par consultation écrites des associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, sous réserve, toutefois qu'au moins 1 (un) détenteur de Parts A et 1 (un) détenteur de Parts B soient présents ou représentés.

(vii) Lorsque les résolutions sont adoptées par consultation écrites, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre et un bulletin de vote devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé devra retourner son bulletin de vote dans les conditions prévues par le Conseil.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés (incluant au moins 1 (un) détenteur de Parts A et 1 (un) détenteur de Parts B) détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique. Les dispositions de l'article 11 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices -Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les 6 (six) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Auditeurs.

13.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, doivent être surveillées par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

13.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. 5 % (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint 10 % (dix pour cent) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution -Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les 3/4 (trois-quarts) du capital social. Les associés nomment 1 (un) ou plusieurs liquidateur(s), qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, le ou les liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés comme suit:

Premièrement, à tous les associés, au prorata, jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant équivalent au prix de souscription qu'ils ont payé pour leurs parts sociales (c'est à dire valeur nominale et prime d'émission);

Deuxièmement, aux détenteurs de Parts A, au pro rata, jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant correspondant à 20 % par an du prix de souscription des Parts A; et

Troisièmement, tout montant restant sera versé aux détenteurs de Parts B, au prorata.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Divers.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique aux Gérants en cas de Résolutions Ecrites des Gérants et aux associés en cas de Résolutions Ecrites des Associés.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur 1 (un) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts ainsi établis, les parties susmentionnées ont déclaré souscrire aux parts sociales de la Société comme suit:

1) ACP PARTNERS LIMITED, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 1), souscrits à 6,500 Parts A émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 6,500 (six mille cinq cent livres sterling) qui doit être alloué au compte du capital souscrit; et

2) RIKA AS, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 2), souscrits à 120 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 3,410 (trois mille quatre cent dix livres sterling) qui doit être alloué pour un montant de GBP 120 (cent vingt livres sterling) au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 3,290 (trois mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling) au compte de prime d'émission de la Société;

3) JUAN LUIS FISCHER BRAUN, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 3), souscrits à 40 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 1,137 qui doit être alloué pour un montant de GBP 40 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 1,097 au compte de prime d'émission de la Société;

4) ULISES FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 4), souscrits à 50 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 1,421 qui doit être alloué pour un montant de GBP 50 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 1,371 au compte de prime d'émission de la Société;

5) CONDESA FONDO DE INVERSIÓN PRIVADO, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 5), souscrits à 52 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 1,478 qui doit être alloué pour un montant de GBP 52 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 1,426 au compte de prime d'émission de la Société;

6) NICE GROUP SPA, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 6), souscrits à 40 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 1,137 qui doit être alloué pour un montant de GBP 40 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 1,097 au compte de prime d'émission de la Société;

7) GIASONE S.R.L., susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 7), souscrits à 200 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 5,683 qui doit être alloué pour un montant de GBP 200 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 5,483 au compte de prime d'émission de la Société;

8) AGB TRUST, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 8), souscrits à 40 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 1,137 qui doit être alloué pour un montant de GBP 40 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 1,097 au compte de prime d'émission de la Société;

9) SPECTRUM FUND SICAV PLC - SPECTRUM ZURICH FUND, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 9), souscrits à 440 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 12,503 livres sterling) qui doit être alloué pour un montant de GBP 440 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 12,063 au compte de prime d'émission de la Société;

10) SETOMA BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GMBH, CYPRUS BRANCH, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 10), souscrits à 640 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 18,187 qui doit être alloué pour un montant de GBP 640 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 17,547 au compte de prime d'émission de la Société;

11) BRUCE HARDY MCLAIN, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 11), souscrits à 1,000 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 28,417 qui doit être alloué pour un montant de GBP 1,000 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 27,417 au compte de prime d'émission de la Société;

12) CHRISTOPHER HOPKINSON, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 12), souscrits à 400 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 11,367 qui doit être alloué pour un montant de GBP 400 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 10,967 au compte de prime d'émission de la Société;

13) NICHOLAS PETER HOPKINSON, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 13), souscrits à 400 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 11,367 qui doit être alloué pour un montant de GBP 400 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 10,967 au compte de prime d'émission de la Société;

14) HIGH PLAINS INC (CAYMAN), susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 14), souscrits à 400 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 11,367 qui doit être alloué pour un montant de GBP 400 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 10,967 au compte de prime d'émission de la Société;

15) YORK CREDIT OPPORTUNITIES INVESTMENTS MASTER FUND, L.P, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 15), souscrits à 412 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 11,708 qui doit être alloué pour un montant de GBP 412 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 11,296 au compte de prime d'émission de la Société;

16) YORK CREDIT OPPORTUNITIES FUND, L.P, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 16), souscrits à 388 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 11,026 qui doit être alloué pour un montant de GBP 388 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 10,638 au compte de prime d'émission de la Société;

17) THE STOLLER CHARITABLE TRUST, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 17), souscrits à 258 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 7,332 qui doit être alloué pour un montant de GBP 258 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 7,074 au compte de prime d'émission de la Société;

18) RICHARD JONATHAN FRANCIS BRONKS, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 18), souscrits à 200 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 5,683 qui doit être alloué pour un montant de GBP 200 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 5,483 au compte de prime d'émission de la Société;

19) THE WOODLAND TRUST, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 19), souscrits à 120 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 3,410 qui doit être alloué pour un montant de GBP 120 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 3,290 au compte de prime d'émission de la Société;

20) SOLIBAY INVESTMENTS LIMITED, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 20), souscrits à 300 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 8,525 qui doit être alloué pour un montant de GBP 300 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 8,225 au compte de prime d'émission de la Société;

21) VLADIMIR SMIRNOV, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 21), souscrits à 200 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 5683 qui doit être alloué pour un montant de GBP 200 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 5,483 au compte de prime d'émission de la Société

22) NURLAN BIZAKOV, susnommé et représenté comme indiqué ci-dessus sous 22), souscrits à 300 Parts B émises par la Société et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de GBP 8,525 qui doit être alloué pour un montant de GBP 300 au compte du capital souscrit et pour un montant de GBP 8,225 au compte de prime d'émission de la Société;

de sorte que le montant de GBP 177,003 (cent soixante-dix-sept mille et trois livres sterling) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 2.600.- Eur.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Mme Damela Goundan, née le 27/12/1980 à l'île Maurice, directeur, ayant son adresse professionnelle à Rennards No. 19, Rennards Street, Beau Bassin, Mauritius;
- Mme Marilyn Logan, née le 02/01/1956 à Coventry, United Kingdom, directeur, ayant son adresse professionnelle à 1st Floor, Liberation Wharf One, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3AS;

Gérants B:

- M. Keith McShea, né le 18/02/1972 à London, United Kingdom, employé, ayant son adresse professionnelle à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège, Belgique, employé, ayant son adresse professionnelle à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 183 de loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: SENSI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/10/2014. Relation: EAC/2014/14142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014194531/948.

(140216848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Knight Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 158.998.

—
EXTRAIT

Seifollah Ghasemi a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettef

Référence de publication: 2014193551/13.

(140215637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.802.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013 a:

- révoqué la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. de ses fonctions de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société;

- nommé la société coopérative de droit luxembourgeois PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en qualité de nouveau Réviseur d'Entreprises Agréé, en remplacement de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., et ce pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014193557/17.

(140215204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

PH International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.215.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., a company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register under number 4018187 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of PH International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.215 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of a new class of shares relating to class B shares;
3. Subsequent amendment and restatement of articles 8 and 11 of the articles of association of the Company,
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) shares of the newly created class B of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 874,999,999.98 (eight hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
5. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to create a new class of redeemable shares, namely the class B shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and restate articles 8 and 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares, having a par value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "Ordinary Shares"). The Company is allowed to create a new class of shares, namely the class B shares (the "Class of Shares") and issue shares in such class, which shall have a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

All the Ordinary Shares and the shares belonging to the Class of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares."

Articles 9 to 10 of the articles of association of the Company shall remain unchanged.

" **Art. 11.** The Company shall have power to repay the entire Class of Shares through the repayment and cancellation of all the shares in issue in such Class of Shares.

Such repaid Class of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such repayment of Class of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repayment and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available amount	<p>means the total amount of undistributed net profits of the Company, including profits made since the date of the Interim Accounts, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.</p>
Cancellation Value Per Share	means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repayment and cancellation of the relevant Class of Shares.
Total Cancellation Amount	<p>shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for the Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation.</p> <p>Nevertheless, the manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).</p>

Subject to the prior repayment of the Class of Shares, the Company may repay the Ordinary Shares.

The repayment of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repayment price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be repaid, such repayment may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), by the issuance of 2 (two) shares of the newly created class B, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 874,999,999.98 (eight hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents) (the "Share Premium"), which shall be attached to the New Shares, the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the 2,000,002 (two million two) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, in the share capital of PH International Finance Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.213 (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 875,000,000 (eight hundred seventy five million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 29, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2,000,000 (two million) ordinary shares and 2 (two) class B shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, divided into (i) 2,000,000 (two million) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) one class of shares representing 2 (two) class B shares (the "Class of Shares")."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215 (la «Société»).

II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales relatives à des parts sociales de classe B;
3. Modification subséquente et refonte des articles 8 et 11 des statuts de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) parts sociales de la nouvelle classe B de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 874.999.999,98 USD (huit cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;
5. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
6. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables, les parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre les articles 8 et 11 des statuts de la Sociétés pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»). La Société peut créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe B (la «Classe de Parts Sociales») et émettre des parts sociales dans cette classe, qui auront une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les parts sociales appartenant à la Classe de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, et individuellement une «part sociale».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales sera attachée auxdites parts sociales et sera exclusivement réservée au profit du détenteur desdites parts sociales.»

Les articles 9 et 10 des statuts de la Société resteront inchangés.

« **Art. 11.** La Société a le pouvoir de racheter la totalité de la Classe de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales.

La Classe de Parts Sociales rachetée sera annulée au moyen d'une réduction du capital social.

Un tel rachat de Classe de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets non distribués de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la date des Comptes Intérimaires, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que les bénéfices reportés en avant et les sommes retirées des réserves disponibles pour ce but, (ii) le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en résultant relatif à la (aux) Classe (s) de Parts Sociales devant être annulée(s), étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées en avant)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociale devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.

Date du Compte Intérimaire
Montant Total d'Annulation

signifie la date qui ne peut être supérieure à 8 (huit) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales correspondante.

sera un montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) conformément à l'article 72.2 b) de la Loi, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible d'une telle classe au moment de son annulation.

Néanmoins, le gérant ou les gérants (selon le cas) pourra déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition toutefois que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible, (ii) que ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification de la part du gérant unique ou des gérants (selon le cas).

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) parts sociales de la nouvelle classe B de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 874.999.999,98 USD (huit cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de la totalité des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, de PH International Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.213 (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 875.000.000 USD (huit cent soixante-quinze millions de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 octobre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum ! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales de classe B.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, divisé en (i) 2.000.000 (deux millions) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) une classe de parts sociales représentant 2 (deux) parts sociales de classe B (la «Classe de Parts Sociales»)»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52039. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194441/397.

(140216705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Immo-Bechel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 107, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 192.413.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude HILGER, employé privé, né à Luxembourg le 7 avril 1963, demeurant à L-5353 Oetrange, Hakenhaff, et son épouse

2) Madame Edith STEIN, employée privée, née à Luxembourg le 2 mars 1967, demeurant à L-5353 Oetrange, Hakenhaff.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée familiale dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale sous la dénomination de «Immo-Bechel S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la valorisation de biens immobiliers de la famille, par location, vente, échange, construction, et généralement de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social. La société peut emprunter avec ou sans garantie.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Claude HILGER, prénommé, Quatre-vingts quinze	95 parts
2. Madame Edith STEIN, prénommé, Cinq	5 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Madame Edith STEIN, prénommée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante. Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-8041 Strassen, 107, rue des Romains.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Claude Hilger, Edith Stein, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2014. LAC / 2014 / 56896. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194266/108.

(140216665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Done S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 60, rue de Reckange.
R.C.S. Luxembourg B 192.415.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Robert SCHUMAN, mit Amtssitz in Differdingen, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Herr Thomas Martin KEIPES, Student, geboren am 10. April 1991 (Sozialversicherungsnummer 1991 0410 11673) in Luxembourg, wohnhaft in L-8361 Goetzigen 7, rue du Bois.

Welcher Kompartment, den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), wie folgt zu beurkunden:

Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der vorliegenden Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung, Projektierung und Vertrieb von Internetportalen, sowie damit verbundene Dienst, inklusive aller Audio-Visueller Medien - und Beratungsleistungen.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Verwertung von Marken, Patenten und Lizenzen sowie Vermarktung von geistigem Eigentum und die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle, der Verwertung und dem Verkauf von Beteiligungen von und an Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäfte tätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen „DONE S.à r.l.“ an.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mondercange.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in tausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je zwölf Komma fünfzig Euro (EUR 12,50).

Jeder Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches sie binnen dreißig (30) Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

Im Falle einer Übertragung wird, gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet und, im Falle wo die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre zählt wird er bewertet aufgrund der Bilanz des letzten Geschäftsjahres oder jener der beiden letzten Geschäftsjahre.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, durch einfache Stimmenmehrheit der Hauptversammlung (oder durch schriftlichen Beschluss) der Gesellschafter ernannt oder abgesetzt. Auf die gleiche Weise, werden ihre Befugnisse sowie die Dauer ihres Amtes festgelegt. Sofern die Dauer ihres Amtes nicht festgelegt wurde, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt, und ohne Grund (ad nutum) und zu jeder Zeit abberufen werden.

Die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die Gesellschaftssatzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, sollen dem Einzelgeschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführung zustehen.

Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift des bevollmächtigten Geschäftsführers oder jeder entsprechend von den Gesellschaftern oder vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Entscheidungen des Einzigen Gesellschafters Gemeinsame Entscheidungen von Mehreren Gesellschaftern

Art. 9. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn.

Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen. Diese Zuteilungen sind solange obligatorisch bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt; sie müssen wieder aufgenommen werden wenn zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve angegriffen ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Für alle nicht durch die vorliegende Satzung geregelten Angelegenheiten verweisen die Gesellschafter auf das anwendbare Recht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wurde gezeichnet von Herrn Thomas Martin KEIPES, vorgenannt.

Es ergibt sich somit, dass das Gesellschaftskapital vollständig eingezahlt ist und der Gesellschaft in Höhe von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr 1.100.- Euro.

Beschlüsse der Gesellschafter

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellen und die der Sitzung erteilten Befugnisse ausübend, folgende Beschlüsse getroffen:

1. Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Thomas Martin KEIPES, Privatangestellter, geboren am 10. April 1991 in Luxemburg, wohnhaft in 7, rue du Bois L-8361 Goetzingen.
2. Der Gesellschaftssitz wird festgelegt auf L-3943 Mondercange 60, rue de Reckange.

Handelsermächtigung - Reglementierte Berufe

Der Notar informiert die erschienene Partei darüber dass vor jedwelcher Ausübung einer gewerblichen Tätigkeit, beziehungsweise eines reglementierten Berufes, die Gesellschaft zunächst im Besitz einer Handelsermächtigung beziehungsweise einer Genehmigung betreffend die Ausübung eines reglementierten Berufes seitens der zuständigen Behörden sein muss sowie alle anderen Auflagen und Verpflichtungen erfüllen muss. Der Komparent bestätigt ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Differdingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Keipes, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2014. Relation: EAC / 2014 / 16522. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, der Gesellschaft erteilt zwecks Hinterlegung beim Firmenregister von und zu Luxemburg.

Differdingen, den 5. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014194158/136.

(140216769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

KNEIP ingénieurs-conseils, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 7.743.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE DOUZE NOVEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Philippe JAAQUES, né le 11 novembre 1963 à Luxembourg, demeurant au 325, Rue Neuve, B-6717 Attert (Belgique);
2. Monsieur Claude RAUCHS, né le 5 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 30, Cité am Bruch, L-8062 Bertrange;
3. Monsieur Marc WEISGERBER, né le 12 juillet 1974 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant au 38, Vogelsang, D-54292 Trier (Allemagne);
4. «SCHROEDER & ASSOCIÉS» société anonyme ayant son siège social au 8, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg (RCS Luxembourg B 69.336), représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Thierry FLIES et Monsieur Jean HANNES, ayant la pouvoir d'engager la société «SCHROEDER & ASSOCIÉS» par leur signature conjointe;
5. Madame Valérie BÉGUÉ, née le 28 août 1978 à Ettelbruck, demeurant au 1A, Um Këpp, L-7470 Saeul.

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que le capital social de la société à responsabilité limité KNEIP Ingénieurs-conseils, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 7743, ayant son siège social au 14, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (ci-après la "Société"), constituée suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 1967, enregistré à Luxembourg le 14 octobre 1967 volume 274, folio 48, case 11, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 168, en date du 30 novembre 1967, s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros

(EUR 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérés, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

Constatation de deux cessions de parts sociales

2) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2014, que Monsieur Pierre JAAQUES, né le 13 mai 1982 à Luxembourg, demeurant au 31, Leembierg, L-8531 Ell, a cédé et transporté, cinq (5) parts sociales, qu'il détenait dans la Société à Monsieur Claude RAUCHS, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

2) Il résulte d'une deuxième cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2014, que Monsieur Pierre JAAQUES, prénommé, a cédé et transporté, quarante-cinq (45) parts sociales, lui restant dans la Société à «SCHROEDER & ASSOCIÉS», pré-désignée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Pour les raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, ces cessions ont été approuvées par tous les gérants de la Société, qui les considèrent comme dûment signifiées à la Société, et qui ont déclaré les accepter au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Suite aux cessions actées ci-avant, le capital souscrit de la Société est désormais réparti comme suit:

1. Monsieur Philippe JAAQUES, prénommé,	100 parts sociales
2. Monsieur Claude RAUCHS, prénommé,	50 parts sociales
3. Monsieur Marc WEISGERBER, prénommé,	50 parts sociales
4. «SCHROEDER & ASSOCIÉS» pré-désignée,	245 parts sociales
5. Madame Valérie BÉGUÉ, prénommée,	55 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la constatation des cessions de parts sociales actée ci-avant, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, attribuées comme suit:

1. Monsieur Philippe JAAQUES	100 parts sociales
2. Monsieur Claude RAUCHS	50 parts sociales
3. Monsieur Marc WEISGERBER	50 parts sociales
4. « SCHROEDER & ASSOCIÉS S.A.»	245 parts sociales
5. Madame Valérie BÉGUÉ	55 parts sociales
Total:	500 parts sociales»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article des statuts relatif à la gérance de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Gérance

10) La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le gérant unique a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous sa signature individuelle au nom de la Société dans toutes les circonstances.

En cas de pluralité des gérants, la société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, est évalué à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. JAAQUES, C. RAUCHS, M. WEISGERBER, T. FLIES, J. HANNES, V. BEGUE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014193553/90.

(140216342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Inter-Façade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.083.

L'an deux mille quatorze, le treize novembre

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme «INTER-FACADE S.A.», établie et ayant son siège social à L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 102.083, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 89 du 25 février 1993, transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 657 du 14 septembre 2000.

Les statuts de la société ont encore été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven, en date du 12 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 08 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dany TOUCHEQUE, demeurant à B-6600 Bastogne, 12 rue des Jardins.

Le président désigne comme secrétaire Madame Muriel MEUNIER, demeurant à B-6600 Bastogne, 12 rue des Jardins et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory TOUCHEQUE, demeurant à B-6600 Bastogne, 16, rue du Vieux Moulin.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société;
2. Confirmation et prolongation du mandat des administrateurs;
3. Confirmation et prolongation du mandat de l'administrateur-délégué;
4. Divers

IV.- L'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, après délibération, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la gestion immobilière.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles de faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.».

Deuxième résolution

L'assemblée confirme les mandats, en tant qu'administrateurs de la Société, de:

- 1.- Monsieur Dany TOUCHEQUE, demeurant à B-6600 Bastogne, 12, rue des Jardins
- 2.- Madame Muriel MEUNIER, demeurant à B-6600 Bastogne, 12, rue des Jardins
- 3.- Monsieur Grégory TOUCHEQUE, demeurant à B-600 Bastogne, 16, rue du Vieux Moulin

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat, en tant qu'administrateur-délégué de Monsieur Dany TOUCHEQUE.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le(s) comparant(s) qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci (ceux-ci) doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le(s) comparant (s); et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son(ses) activité(s) partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Rambrouch.

Et après lecture faite au mandataire de parties comparantes, connu du notaire, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dany TOUCHEQUE, Muriel MEUNIER, Grégory TOUCHEQUE, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2014. Relation: RED/2014/2351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014193504/90.

(140216143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

DH M Alpha Lux S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.717.

En date du 2 décembre 2014, Cédric Stébel, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur DH de la société DH M Alpha Lux S.A., avec siège social 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167717.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2014193295/14.

(140215873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.781.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December,
Before Maître Marc Lecuit, Civil Law notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Aspect Holdings, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Colorado, United States of America, having its registered office at 1775 Sherman Street, Suite 2400, Denver, CO 80203 (the "Sole Shareholder"), here represented by Maître Faruk Durusu avocat à la Cour, with professional address at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of "The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the GrandDuchy of Luxembourg and having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.781, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, dated October 27th, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2782 of November 18th, 2008, which articles of association have been lastly amended by a deed of Maître Marc Lecuit, civil law notary, residing in Luxembourg, dated April 24th, 2014, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of July 3rd, 2014 (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Closing of the liquidation;
5. Determination of the place where the Company's documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company's liquidation; and
6. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

Maître Faruk Durusu, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company as at November 30th, 2014, attached hereto as schedule A (the «Schedule A») and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and the entry of the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this deed.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator and sole shareholder of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby transferred and conveyed to Sole Shareholder; and
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closing of the liquidation are duly settled and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to close the liquidation of the Company.

Fourth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to give full discharge, up to this date, to the managers of the Company for the accomplishment of their duties.

Fifth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the current registered office of the Company.

Miscellaneous

IT IS HEREBY RESOLVED to grant power (with full right of sub delegation) to Maître Faruk Durusu and any member of Weidema van Tol Luxembourg in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of August 10th, 1915 concerning commercial companies as amended;
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closing of the Company's liquidation.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Parent Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Aspect Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée régie et existant sous les lois de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1775 Sherman Street, Suite 2400, Denver, CO 80203, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Maître Faruk Durusu, résidant professionnellement au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière du capital social de la société «The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.781, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 octobre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2782 daté du 18 novembre 2008, dont les statuts ont depuis été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, daté du 24 avril 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 daté du 3 juillet 2014 (la "Société");

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation de la Société; et
6. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Maître Faruk Durusu, pré-mentionnée, agissant au nom et pour le compte de l'Associée Unique, approuve le bilan de la Société au 30 novembre 2014 et joint comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associée Unique se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur et d'associée unique de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée Unique; et que
- (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée Unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée Unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

Quatrième résolution

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Cinquième résolution

IL EST DECIDE que les livres et documents de la Société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à Luxembourg, au siège social actuel de la Société.

Divers

IL EST DECIDE de conférer pouvoir (avec pouvoir de subdélégation) à Maître Faruk Durusu et chaque membre de Weidema van Tol Luxembourg, afin:

- (i) de procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;
- (ii) de faire et signer tout document ou toute notification en rapport avec les dépôts et publications relatés ci-dessus, et plus généralement de faire, exécuter ou signer toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile dans le but de clôturer la liquidation de la Société;

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 décembre 2014. Relation: MER/2014/2625. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194526/160.

(140217295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Captiva 2 Italie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.238.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de la gérance de la Société en date du 1^{er} décembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 39, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg avec l'effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014193189/15.

(140216045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Glatfelter Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.961.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 novembre 2014

1. Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 28 novembre 2014 que l'associé unique de la Société a enregistré la démission de Madame Jill L. Urey du poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 28 novembre 2014 à minuit.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Ramesh Shettigar, né le 20 Mai 1975 à Madras, Inde, résidant professionnellement à 96 S. George Street, Suite 500, York, PA 17401-1434, Etats-Unis d'Amérique, gérant de classe A de la Société avec effet rétroactif au 29 novembre 2014 à 0 heure et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Madame Amy R. Wannemacher, gérant de classe A;
- Monsieur Ramesh Shettigar, gérant de classe A;
- Monsieur Daniel Boone, gérant de classe B; et
- Monsieur Christophe Laguerre, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193418/23.

(140215268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.
